



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉOLUTION**

Session régulière du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce huitième (8<sup>e</sup>) jour de juin 2015 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe (démission)
Siège # 3 M. Michel Roy	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, M. Michel Roy.

Mme Huguette Plante, mairesse, est absente (démission)

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION 2015-06-135**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 465-2015**

ATTENDU que la municipalité de La Guadeloupe a adopté un plan d'urbanisme portant le numéro 370-2007, modifié par les règlements :

382-2007  
399-2008  
409-2009 (annulé)  
414-2010  
424-2011  
432-2011  
442-2012

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de La Guadeloupe de procéder à des modifications du plan d'affectation des sols du règlement # 370-2007;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est de:

- Modifier le plan d'affectation des sols, en périmètre urbain, afin qu'il respecte les modifications apportées par le règlement #466-2015 au règlement de zonage #373-2007, et au plan de zonage en périmètre urbain qui lui est annexé, de la façon suivante :
  - Agrandir la zone d'affectation commerciale C-703 pour ainsi permettre la construction résidentielle autre que les maisons mobiles permises dans la zone limitrophe R-500.

- Agrandir la zone d'affectation industrielle I-904, en diminuant la zone d'affectation commerciale C-818, pour corriger le chevauchement d'affectation pour une industrie qui a un projet d'agrandissement (matricule 7191 74 2822).
- Agrandir la zone d'affectation industrielle I-907, en diminuant la zone d'affectation commerciale C-819, pour y inclure une propriété ayant un usage industriel (matricule 7291 71 2892)

ATTENDU que l'avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère au siège no 1, Mme Lise Roy, le 13 avril 2015;

ATTENDU que le projet de règlement # 465-2015 a été adopté le 13 avril 2015;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation, sur le projet de règlement 465-2015, a été tenue le 19 mai 2015 à 18h30 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, au 763, 14<sup>e</sup> Avenue bureau 100 à La Guadeloupe ;

ATTENDU qu'aucune personne ne s'est présentée et qu'aucune demande de modification n'a été transmise;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Roy**

**ET RÉSOLU UNANIMENT :**

D'adopter le règlement no 465-2015 intitulé:

**RÈGLEMENT 465-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2007 (PLAN D'URBANISME) ET LE PLAN D'AFFECTION DES SOLS QUI LUI EST ANNEXÉ**

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le plan d'affectation des sols, annexé au plan d'urbanisme secteur urbain, du règlement 370-2007 est modifié de la façon suivante :

<b>ANNEXE A (Avant les modifications)</b>	<b>ANNEXE B (Après les modifications)</b>
<b>A-1</b> Zone Commerciale (C)	<b>B-1</b> Zone C
<b>A-2</b> Zone Industrielle (I)	<b>B-2</b> Zone I
<b>A-3</b> Zone Industrielle (I)	<b>B-3</b> Zone I

**Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi :

Avis de motion :	13 avril 2015
Adoption du projet de règlement :	13 avril 2015
Avis public d'Assemblée de consultation :	1 <sup>er</sup> mai 2015
Assemblée publique de consultation :	19 mai 2015

Adoption du règlement :	8 juin 2015
Obtention du certificat de conformité de la M.R.C. de Beauce-Sartigan :	17 juin 2015
Avis public de l'entrée en vigueur :	20 août 2015

Adoptée unanimement

---

Michel Roy,  
Maire suppléant

---

Marc-André Doyle,  
Directeur général et secrétaire trésorier

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de La Guadeloupe, ce vingtième (20<sup>e</sup>) jour d'août 2015.

---

M. Marc-André Doyle, directeur général